

Projet de construction d'une école primaire à L'Île-des-Sœurs

Le parc de la Fontaine, un choix qui s'impose

Présenté par

Claude Giguère

Résident de L'Île-des-Sœurs

Déposé à l'OCPM le 4 juillet 2013

Pour présentation orale le 11 juillet 19 h 30.

Table des matières

Introduction	2
Besoin indéniable	2
Registre d’octobre 2011 non représentatif de la population	3
Le parc de la Fontaine beaucoup plus sécuritaire que le terrain Levert	5
Coût d’achat prohibitif du Terrain Levert.....	8
Terrain Archambault contaminé	8
Aucun autre site viable.....	9
Évitement du transport scolaire à Verdun terre ferme.....	9
Égalité des chances pour tous	11
Avantages du parc de la Fontaine	11
Avantage pour les enfants.....	11
Avantage pour les parents	12
Avantage pour l’environnement	12
Avantage pour les finances publiques.....	12
Avantage pour la population.....	12
Urgence d’agir	12
Conclusion	13

Introduction

Lorsque ma fille est née en 2008, ma conjointe et moi avons décidé de nous installer à L'Île-des-Sœurs. Nous voulions offrir à notre enfant un environnement sain et agréable pour faciliter son développement tout en restant à proximité du centre-ville. Ceci nous permettait de concilier travail et famille et de ne posséder qu'une seule voiture. Le choix de L'Île-des-Sœurs nous apparaissait idéal, car on y retrouve tous les services, beaucoup de parcs, des espaces verts naturels et surtout une école primaire.

Habiter à proximité d'une école primaire était un élément clé dans notre décision. Sans cette école, nous irions nous installer ailleurs, en banlieue parce que faire voyager notre enfant de 5 ans en autobus, dans un trafic intense, plusieurs heures par jour, pour fréquenter une école exiguë de son quartier, n'est tout simplement pas notre choix. Nous serions alors forcés d'acheter une deuxième voiture, et contribuer à l'étalement urbain avec les conséquences indésirables que ce phénomène provoque pour Montréal. Plusieurs parents ont dit qu'ils feraient la même chose. Il serait intéressant d'évaluer combien de familles s'exileraient de L'Île-des-Sœurs si elles n'ont pas accès à une école primaire de proximité.

Le besoin d'une deuxième école primaire à L'Île-des-Sœurs est indéniable, urgent et aurait dû être comblé depuis longtemps. Le site proposé, le parc de la Fontaine, est non seulement le meilleur endroit, mais aussi le seul et unique où il est possible de construire une école dans les délais et budgets prescrits.

Certaines personnes, regroupées sous les acronymes CDDIDS et APRIDS, veulent à tout prix éviter que l'école s'érige près de chez eux et sont prêtes à tout : abus de procédures, menace d'injonction et désinformation, pour que le projet soit retardé le plus longtemps possible et que la CSMB soit forcée de construire ailleurs. Voilà un exemple patent du syndrome de « pas dans ma cour ». Ils s'opposent obstinément depuis deux ans à la construction d'une école au parc de la Fontaine en prétextant qu'il y a d'autres sites disponibles et en alléguant des soucis de sécurité et de développement durable. Les arguments évoqués par ces opposants sont volontairement mal fondés ou formulés de manière à désinformer la population. C'est la stratégie qu'ils ont utilisée pour rallier les 747 personnes qui ont signé le registre en octobre 2011. Je constate malheureusement qu'ils poursuivent cette même stratégie de désinformation afin de tenter d'influencer la commission.

Dans ce mémoire, je tenterai d'établir objectivement les faits et raisons qui justifient la construction de l'école au parc de la Fontaine.

Besoin indéniable

Le besoin est indéniable, immédiat et à long terme. La surpopulation de l'école actuelle crée un environnement injuste autant pour les enseignants que pour les enfants. Une analyse démographique démontre que la progression de la clientèle scolaire sera soutenue pendant des décennies. Les documents déposés par la commission scolaire démontrent irrévocablement cette tendance.

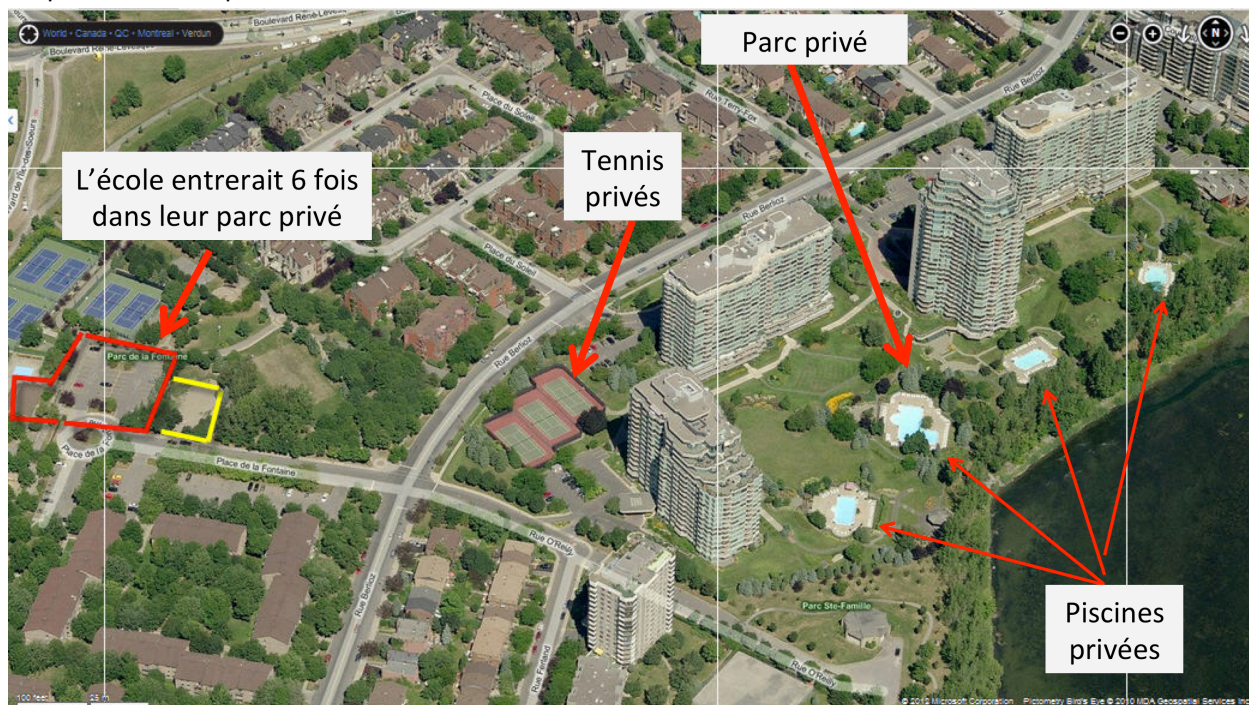
Registre d'octobre 2011 non représentatif de la population

Le refus signifié par le registre en octobre 2011 est antidémocratique. 747 personnes ont signé, c'est moins que le nombre d'élèves inscrits à l'école. Comment un si petit nombre de personnes peut-il bloquer un projet qui profite à l'ensemble de la population de L'Île-des-Sœurs? Pire encore, ce groupe de personnes n'est même pas représentatif de la population globale et exclut en grande partie les familles concernées le plus directement par le projet. Il est principalement constitué de personnes qui n'ont pas à se préoccuper de l'éducation de jeunes enfants.

Une forte concentration de la population à caractère familial et favorable à la construction de l'école a été exclue du processus de consultation, tout simplement à cause d'un point technique mineur, c.-à-d. la présence d'un terre-plein sur la rue qui les sépare du parc de la Fontaine. Sans ce terre-plein, des centaines de familles auraient participé au processus de consultation.

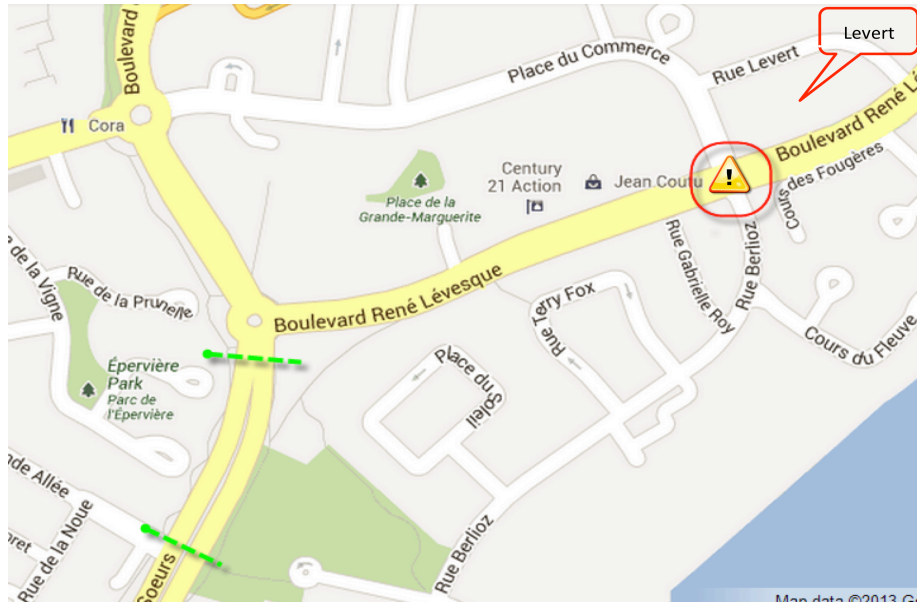


402 signatures sur les 747 rejetant le projet d'école provenaient d'édifices à condominium, jouissant d'un immense parc privé, dans lesquelles habitent très peu de familles ayant des enfants en âge de fréquenter l'école primaire.



Le parc de la Fontaine beaucoup plus sécuritaire que le terrain Levert

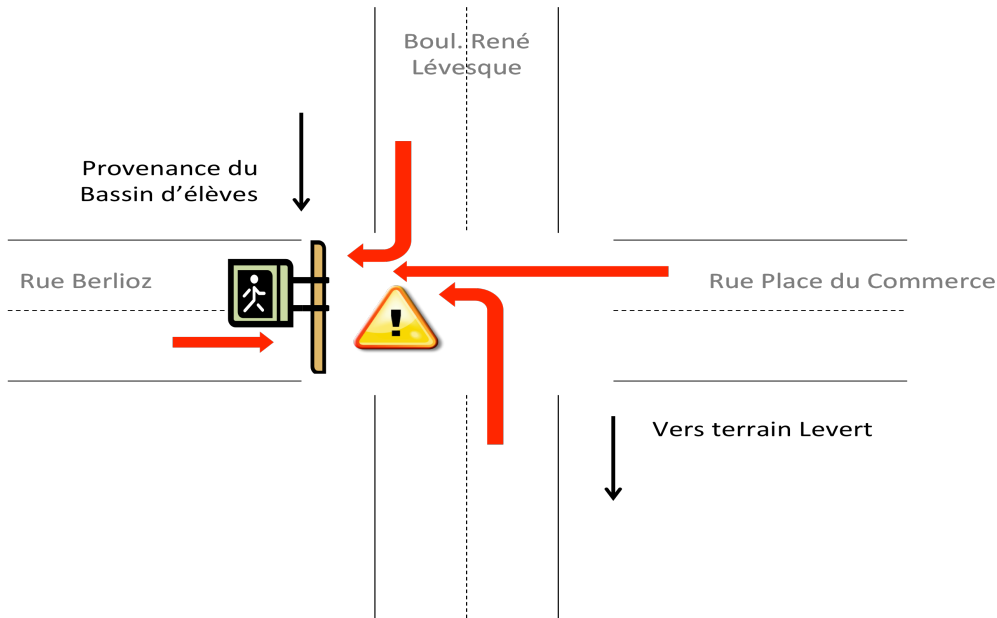
Les opposants persistent à dire que le parc de la Fontaine n'est pas un endroit sécuritaire alors que le gros bon sens et l'étude que CIMA+ a déposée à la Commission démontrent le contraire. Pire encore, ces mêmes opposants suggèrent de construire l'école sur le terrain Levert, un site qui ne favorise pas le transport actif, car plus éloigné, mais surtout beaucoup moins sécuritaire.



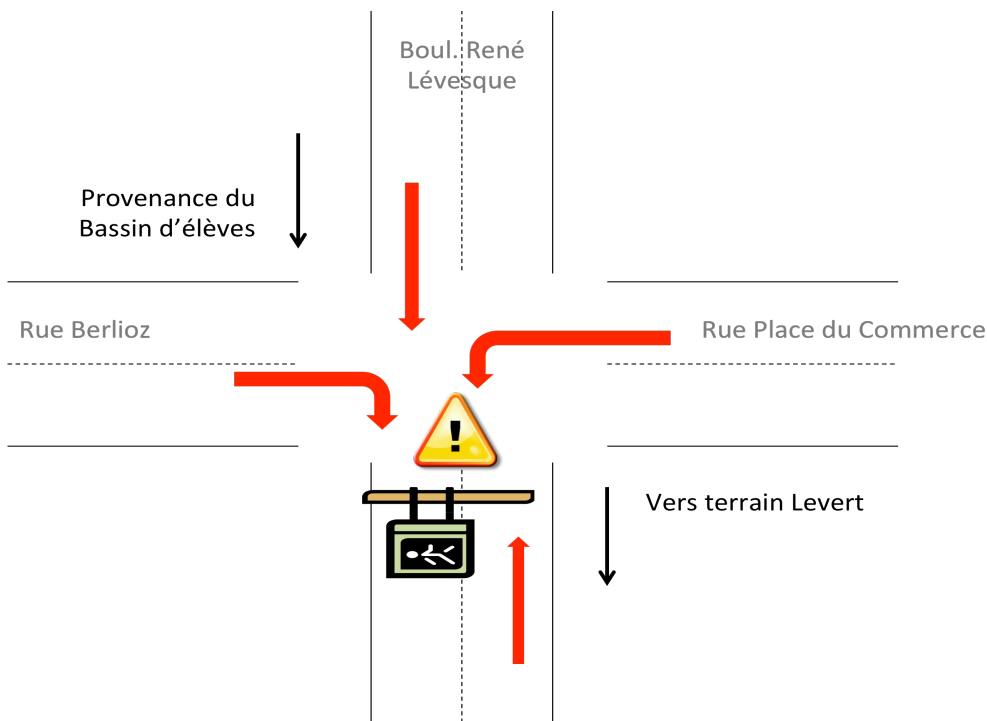
Pour se rendre au terrain Levert, TOUS les enfants seraient forcés de traverser le boulevard René-Lévesque alors qu'au parc de la Fontaine, beaucoup moins auront à le faire, car la plupart habitent du côté de l'école. L'étude de CIMA+ illustre bien le parcours qu'emprunteront les élèves.



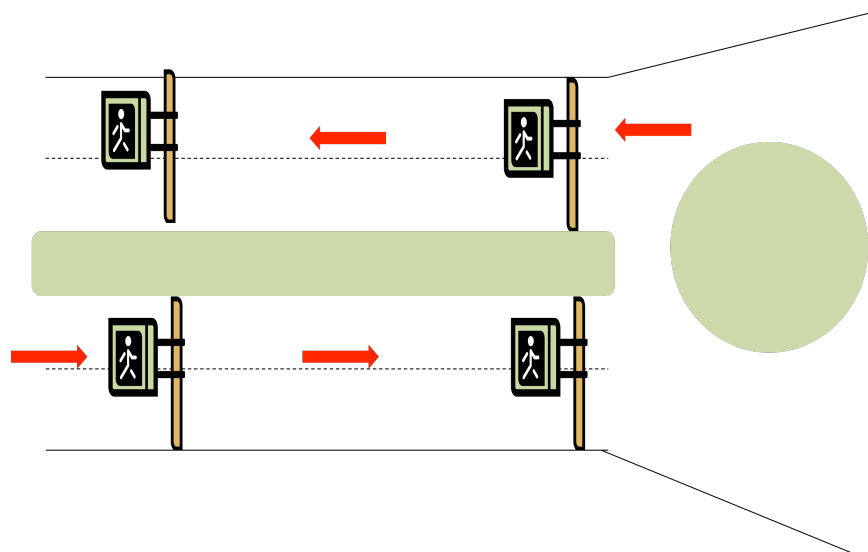
Pour se rendre au terrain Levert, les enfants auront à traverser une intersection particulièrement dangereuse où convergent les rues les plus achalandées de L'Île-des-Soeurs: rue Berlioz, boulevard René-Lévesque et Place du Commerce. Le fait qu'il n'y a pas de terre-plein rend la traversée encore plus périlleuse. Le piéton doit se préoccuper de l'arrivée potentielle de véhicules dans les 4 directions à chaque traversée.



Et il y aura 2 traversées à faire plutôt qu'une.



Pour les enfants habitant l'Esplanade de L'île qui auront à traverser le boulevard de L'île-des-Sœurs pour se rendre au parc de la Fontaine, la traversée est plus sécuritaire parce qu'elle peut se faire en 2 temps grâce au terre-plein séparant les deux axes routiers. À chaque traversée, le piéton n'a qu'à se préoccuper des véhicules provenant d'une seule direction. Il sera aussi plus facile d'instaurer des mesures de sécurité telles que suggéré dans le rapport déposé par CIMA+.



Coût d'achat prohibitif du Terrain Levert

Les opposants persistent à dire que l'arrondissement de Verdun a les moyens d'acheter le Terrain Levert à même ses surplus. Cette idée est tout simplement farfelue. Le terrain Levert est un terrain privé avec un zonage commercial qui nécessiterait d'être acheté à grands frais. Avec les défis budgétaires qu'elle doit relever, la ville de Montréal pourrait difficilement se permettre d'acheter des terrains commerciaux pour les offrir aux commissions scolaires afin d'y bâtir des écoles.

Terrain Archambault contaminé

Les opposants insistent que l'arrondissement devrait offrir le lot Archambault, un terrain avec un zonage vert, situé aux abords du lac des Battures et du boisé Saint-Paul. Ce terrain recèle un trésor de biodiversité. Il va sans dire que, mis à part le saccage écologique que cela causerait, la nécessité d'obtenir une main levée à fort prix du promoteur qui l'a cédé à la Ville; la nécessité de faire l'objet d'une consultation populaire et de faire face à une possible opposition (au même titre que le parc de la Fontaine) et que les élèves devront être véhiculés par autobus parce que l'école serait trop loin de sa clientèle élèves, ce site serait enchanteur, mais certainement pas en accord avec les principes de développement durable et de protection de l'environnement.

Le rapport de vérification environnementale déposé par la firme Les Services Exp Inc., confirme sans ambiguïté qu'il existe une forte concentration de biogaz sur le terrain avec des lectures atteignant 81,3%, mais se stabilisant généralement autour de 55 % (44,2 % à 68,2 %). Ces mesures sont fortement supérieures à la limite de 5 % imposée par le MDDEFP. Cette situation peut durer plusieurs décennies au cours desquelles le taux de génération du biogaz pourrait diminuer progressivement.

Les opposants clament haut et fort (et sans aucune étude fiable à l'appui) que le terrain n'est pas contaminé au centre, seulement en périphérie et qu'il serait possible d'y construire l'école quand même. Il suffirait de dé-lotir le terrain, identifier les sections non contaminées, les rassembler et recréer un lot distinct.

C'est de la pensée magique! Les délais et les coûts seraient prohibitifs. Lorsqu'un cadastre est au registre des terrains contaminés, on ne peut pas y construire une école à court ni à moyen terme. On doit évaluer la progression des gaz sur toutes les saisons pendant plusieurs années. Et après toutes ces années, même si les taux deviennent inférieurs à 5%, il n'est même pas certain que le MDDEFP émette un droit de construction. Il ne faut pas sous-estimer non plus les délais requis par le MDDEFP. Il est tout simplement utopique de croire qu'on peut y construire une école à court terme.

Aucun autre site viable

On est forcé d'admettre qu'il n'existe aucun site alternatif qui permettrait la construction de l'école dans les délais et budgets prescrits. Les deux sites privilégiés par les opposants, le parc Archambault et le terrain de la rue Levert ont été étudiés et se sont révélés impossibles. Le terrain Archambault est sévèrement contaminé alors que le terrain Levert qui appartient à des intérêts privés est hors de prix parce qu'il est zoné commercial.

Évitement du transport scolaire à Verdun terre ferme

La *Loi sur l'instruction publique* OBLIGE la commission scolaire à fournir des places pour les élèves. Si un terrain à L'Île-des-Sœurs n'est pas mis à sa disposition, la CSMB sera forcée de construire l'école ailleurs sur son territoire pour ne pas contrevenir à la loi.

Après le refus d'octobre 2011, alors que le projet était dans une impasse, la CSMB avait même annoncé la reconstruction de l'annexe 2 de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Garde au 1310, av. Lloyd George pour desservir la clientèle scolaire de L'Île-des-Sœurs. Cet emplacement forcerait les enfants à passer plus de 2 heures par jours pour en autobus pour se rendre à l'école et en revenir.

Le parcours actuel pour transporter les élèves de L'Île-des-Sœurs prend environ 45 minutes. C'est le temps requis pour faire monter tous les élèves dans l'autobus. Ajouté au voyage à travers les reconstructions éventuelles du pont Champlain, de l'autoroute Bonaventure, du pont de L'Île-des-Sœurs et de l'échangeur Turcot, un tel transport scolaire serait tout simplement démesuré, inacceptable, voire irresponsable.



Certains élèves passeraient près de 2 heures et demie par jour pour aller et revenir de l'école. Pensez-y bien! Même si ce n'était que 2 heures par jour, 200 jours par année pendant 7 ans (maternelle et primaire) le temps passé dans un autobus correspond à 2 800 heures. Considérant qu'une année scolaire comprend 1000 heures d'enseignement, ça équivaut à presque 3 années scolaires passées dans un autobus À NE RIEN FAIRE.

Égalité des chances pour tous

En imposant un transport scolaire démesuré, privant certains enfants de temps précieux pour faire les devoirs, de l'exercice et dormir, on crée une inégalité des chances pour les enfants qui seront arbitrairement choisis pour être transportés à Verdun terre ferme. Ceci contrevient à la Convention relative aux droits de l'enfant et de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme stipule à l'article 28 :

*1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de **l'égalité des chances** :*

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;

*e) Ils prennent des mesures pour **encourager la régularité de la fréquentation** scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.*

Référence : <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

L'article 36 de la loi sur l'instruction publique stipule :

*36. L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et **à collaborer au développement social et culturel de la communauté**. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.*

***Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances**, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.*

Référence :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/113_3/113_3.html

Avantages du parc de la Fontaine

Le site du parc de la Fontaine est le choix idéal à tous les points de vue : pour les enfants, les parents, l'environnement, les finances publiques, le parc lui-même et la communauté tout entière.

Avantage pour les enfants

La proximité en fera une école presque entièrement de marcheurs ce qui favorisera le développement de l'enfant, leur santé, leur rendement scolaire, leur qualité de vie et leur intégration sociale.

Le transport actif sera favorisé. Le parcours de marche ou à vélo sera plus sécuritaire par rapport à tout autre site. Par exemple, il serait beaucoup plus périlleux de marcher vers le terrain Levert.

Le temps de transport étant réduit, plus de temps sera consacré au sommeil, aux devoirs, à l'activité physique et au temps passé en famille. Tous ces facteurs contribuent de façon importante au développement de l'enfant.

Les enfants étudieront dans leur quartier, ce qui favorisera leur intégration et développement social.

Les enfants vont bénéficier d'un site enchanteur en sortant de l'école pour jouer dans un parc au lieu d'étouffer de s'empiler dans des autobus scolaires.

Avantage pour les parents

Il sera beaucoup plus facile de concilier le travail-famille. Les parents sauront exactement à quelle heure les enfants reviendront de l'école, car le temps de transport ne dépendra de la congestion des axes routiers. Pour ceux qui le désirent, il sera possible de faire diner les enfants chez eux. Pour les enfants qui utilisent le service de garde, les parents n'auront pas à aller chercher leurs enfants à l'autre bout de la ville à travers les embouteillages monstres empirés par la reconstruction à venir des infrastructures routières entourant L'Île-des-Sœurs.

Avantage pour l'environnement

Le transport actif sera favorisé, il y aura beaucoup moins d'émissions polluantes par les autobus et voitures. On évitera l'utilisation d'environ 10 autobus scolaires.

Avantage pour les finances publiques

La commission scolaire n'aura pas à déboursier les frais de transport scolaire évalués à 500 000 \$ par année. Ces montants pourront servir à des fins beaucoup plus utiles.

L'arrondissement possède déjà le triangle adjacent au parc de la Fontaine. Elle n'a donc aucuns frais à déboursier pour l'acquérir, contrairement au terrain Levert qu'elle devrait acheter à fort prix d'intérêts privés.

Avantage pour la population

Le parc de la Fontaine sera bonifié avec des infrastructures qui seront mises à la disposition de la population avoisinante. Le centre communautaire Elgar déborde et ne répond plus aux besoins de la population grandissante de L'Île-des-Sœurs.

Il y aura effectivement moins de trafic. La clientèle scolaire qui ira à pied à l'école du parc de la Fontaine se rend présentement à l'école de L'Île-des-Sœurs en auto parce qu'elle habite trop loin et que la première vague d'autobus passe trop tôt le matin. Il y aura donc moins de circulation automobile autour des deux écoles.

Urgence d'agir

Les besoins pour une deuxième école primaire sont criants. On ne peut plus attendre, l'école aurait dû être construite depuis 2 ans déjà.

Je considère que tout politicien qui demande à la commission de reporter son rapport après les élections municipales, afin d'en faire un enjeu électoral, fait de la politique de bas étage sur le dos des enfants qui sont les victimes directes de tout retard supplémentaire.

On ne doit pas tolérer d'obstructions supplémentaires, l'école doit être construite maintenant. Ce n'est pas un caprice, c'est un besoin élémentaire.

Conclusion

Peu importe le site choisi pour construire une école, il y aura toujours des mécontents qui exprimeront haut et fort leur opposition. Ils se diront lésés par la réduction des espaces verts et des espaces de stationnement près de chez eux, l'augmentation du bruit et du trafic. En réalité, ils se préoccupent avant tout de leur quiétude personnelle et accordent peu d'importance au bien-être de la communauté. Si l'école n'est pas construite à L'Île-des-Sœurs, les torts et inconvénients que les enfants et les familles subiront seront magistraux par rapport aux inconvénients qu'auront à subir ceux qui s'y opposent.

En conclusion, le besoin d'une deuxième école est criant et urgent. Il n'existe aucun site où il est possible de construire l'école à court et moyen terme. Il faut agir rapidement, sinon l'école sera éventuellement construite ailleurs sur la terre ferme avec les conséquences insupportables pour les enfants et parents. Le parc de la Fontaine est l'endroit idéal à tous les points de vue. Non seulement les enfants, mais toute la population pourront bénéficier des infrastructures qui seront offertes et notre milieu restera dynamique et accueillant pour toutes les générations.

Nous avons la chance de construire un parc-école respectueux des principes fondamentaux du développement durable qui pourrait devenir exemplaire à l'échelle du Québec.